

# DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12/03/2025

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 7

Nombre de suffrages : 7

Date de convocation

05/03/2025

Date d'affichage

05/03/2025

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

### Etaient présents :

Mme JOLY Véronique, Mme LUMINEAU Catherine, Mme MOUSSET Marie-Thérèse, M. PASQUIER Michel, M. POUPLIN Michel, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

Mme BLOUIN Anaïs, M. GABARD Alain

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme ROCHAIS Marie-Odile

**Numéro interne de l'acte : D03\_03\_2025**

**Objet : D03\_03\_2025 - EHPAD : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024**

Madame la Trésorière a transmis le compte de gestion de l'exercice 2024 du service de gestion comptable du Nord Vendée relatif à l'exécution du budget de l'EHPAD Notre Dame de Lorette.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est strictement conforme aux écritures de la comptabilité administrative tenue à l'EHPAD.

Monsieur le Président propose aux membres du CCAS :

- D'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2024 tels qu'ils apparaissent dans le compte de gestion pour le budget de l'EHPAD,
- D'approuver le compte de gestion du budget de l'EHPAD de l'exercice 2024,
- De donner quitus à Madame la Trésorière pour sa gestion.

Après délibération, le conseil du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité des votants décide :

- D'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2024 tels qu'ils apparaissent dans le compte de gestion pour le budget de l'EHPAD,
- D'approuver le compte de gestion du budget de l'EHPAD de l'exercice 2024,
- De donner quitus à Madame la Trésorière pour sa gestion.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,  
Marie-Odile ROCHAIS

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à SEVREMONT  
Le Président, Jean-Louis ROY